



Calcul temps de travail sur un site étendu

Par **kikou2011**, le **13/06/2019** à **20:35**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire d'état et je travaille dans un établissement très étendu géographiquement. Tous les matins, lors de mon arrivée, je dois présenter un document officiel me permettant l'accès à mon établissement. Puis j'emprunte un moyen de transport collectif mis à la disposition par mon employeur pour atteindre mon bureau. 15 minutes sont nécessaires à ce transfert et 15 minutes pour le trajet retour en fin de journée.

Certains de mes collègues n'empruntent pas ce moyen de transport car leur bureau est à proximité de l'entrée de l'établissement.

Mon employeur affirme que mon temps de travail débute dès mon arrivée à mon bureau.

Pourtant, en pénétrant dans l'établissement, je suis à la disposition de mon employeur sans pouvoir vacquer à mes occupations personnelles et ma situation semble correspondre à la définition du temps de travail.

Pourriez-vous m'éclairer sur cette problématique : le temps de travail est-il évalué, dans mon cas, dès l'accès à mon bureau ou à mon établissement ?

Par avance, merci de votre réponse.

Cordialement.